



## Que faire lors d'un décès d'un beau père d'un testament olographe

Par **lions iris**, le **01/03/2018** à **10:57**

bonjour, mon beau père, le second mari de ma mère est décédé le deux février dernier, cet homme nous a élevé ma sœur et moi avec tout l'amour et l'attention d'un père.  
Lorsque nous avons trouvé le livret de leur mariage avec ma mère, nous avons trouvé un testament olographe de mon beau père, où il léguait tous ses biens et immeubles à ma mère, aux enfants éventuels qu'ils auraient pu avoir et à ma sœur et moi même.  
Ce testament a été fait en 1975, ma mère a divorcé de cet homme en 1980, ils ont eu une petite fille qui est décédée voilà plus de vingt ans...  
je ne connais pas le notaire et je ne sais s'il y a un autre testament. Est ce que celui de 1975 est valable ?  
Quelles sont les démarches à suivre ?  
Je vous remercie de votre réponses et recevez mes sincères salutations.  
Iris Lions

Par **youris**, le **01/03/2018** à **11:18**

bonjour,  
si ce testament est écrit de la main de votre beau-père, daté et signé, et qu'il n'existe pas de testament plus récent annulant celui de 1975, il est valable.  
vous pouvez interroger le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés par Internet [www.adsn.notaires.fr](http://www.adsn.notaires.fr) (service facturé).  
vous pouvez également prendre conseil auprès d'un notaire.  
s'il y a des biens dans la succession du défunt, un notaire a du être chargé de la succession.  
salutations

Par **youris**, le **01/03/2018** à **11:18**

bonjour,  
si ce testament est écrit de la main de votre beau-père, daté et signé, et qu'il n'existe pas de testament plus récent annulant celui de 1975, il est valable.  
vous pouvez interroger le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés par Internet [www.adsn.notaires.fr](http://www.adsn.notaires.fr) (service facturé).  
vous pouvez également prendre conseil auprès d'un notaire.

s'il y a des biens dans la succession du défunt, un notaire a du être chargé de la succession.  
salutations

Par **lions iris**, le **01/03/2018** à **11:30**

merci de votre réponse rapide, je pense qu'il y a un notaire... mais je ne sais lequel... Je vais chercher sur internet dans la ville où il habitait pour savoir.  
encore merci